

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 9 décembre 2020

Séance plénière du 14 décembre 2020

La plénière du CESER se déroulera dans l'hémicycle du Conseil régional et en distanciel, **le lundi 14 décembre de 9h00 à 17h00.**

Au cours de cette séance plénière, le CESER présentera une communication sur la problématique de l'eau :

- **Communication « EAU secours : un patrimoine commun à préserver »** : cette communication s'inscrit dans une démarche constructive avec tous les acteurs de la gestion de l'eau. Hier encore considérée comme inépuisable, elle doit désormais être appréciée comme un patrimoine collectif à préserver. L'objectif de « Eau secours » est d'informer, de conscientiser, d'inviter à changer notre rapport à l'eau et à mieux vivre ensemble. Cette note d'alerte préfigure un travail plus abouti que le CESER conduira en 2021.

Rapporteur : René ROSOUX

Cinq avis seront rendus en réponse à la saisine du Président du Conseil régional :

- **Décision modificative n°3 pour 2020** : cette décision modificative n°3 pour l'exercice 2020 n'apporte aucune modification sur le budget de la Région néanmoins elle est nécessaire en raison du décalage du vote du budget primitif en février 2021. Elle permet d'organiser les modalités de l'exécution budgétaire entre le 1^{er} janvier et le vote du budget primitif. Cette DM suscite quelques questions de la part du CESER notamment sur la prolongation de la convention TER 2014/2020 ou sur le co-financement, avec l'ARS, d'assistants territoriaux dans le cadre du plan 100 % santé.

Rapporteur : Monsieur Alain ROBERT

- **Orientations budgétaires pour 2021** : le rapport sur les Orientations budgétaires pour 2021 est présenté en décembre en raison du report des élections régionales envisagé à fin juin. L'Exécutif régional propose pour 2021 « d'engager la Région pour une relance durable, économique, sociale et environnementale » en orientant son action autour de 6 défis majeurs. Le CESER s'interroge sur l'absence de priorités de l'Exécutif régional au regard de la gravité de cette crise.

Concernant les dépenses, le rapport reste flou ne précisant pas si les mesures prévues dans l'accord régional de relance Etat-Région 2021-2022 (120 M€ prévus par la Région) ainsi que celles prévues dans le CPER 2021-2027 sont intégrées dans les prévisions annoncées. Cela nuit à la lisibilité des orientations budgétaires. Enfin, le CESER approuve l'effort significatif prévu en matière d'investissement (+ 100 M€ par rapport au budget primitif 2020), indispensable pour faire repartir l'économie dans le contexte actuel.

Rapporteur : Monsieur Alain ROBERT

- **Accord de partenariat Plan de relance et CPER 2021-2027** : le CESER se félicite d'une augmentation importante des financements consacrés en région au CPER, en euros par habitant même si des interrogations demeurent notamment quant au volet mobilité. De plus, des incertitudes pèsent concernant le plan de relance du fait de la forte conditionnalité des financements alloués. Le CESER prendra pleinement part aux travaux du comité de pilotage et de suivi du plan de relance. Il espère que cette instance jouera un rôle déterminant pour orienter la relance régionale.

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis RENIER

- **Fonds européen REACT-EU** : le fonds REACT-UE constituera une enveloppe supplémentaire aux programmes existants de la politique de cohésion. Le CESER salue l'initiative anticipatrice de l'Exécutif régional à travers cette communication même s'il apparaît que la mise en œuvre du Fonds REACT-UE par le Conseil Régional n'est pas complètement acquise à l'heure actuelle. Aussi, il soulève des interrogations en matière de santé et d'aides économiques et regrette fortement l'absence de mesures dédiées à la jeunesse particulièrement précarisée. Enfin, le CESER affirme le besoin impérieux d'articuler les différents niveaux d'interventions résultant des différents Plans de relance.

Rapporteur : Monsieur Hervé COUPEAU

- **Carte des formations professionnelles initiales et carte cible apprentissage** : la carte des formations initiales présentée est le résultat d'un accord entre les partenaires concernés. Le CESER estime que la création de CAP est insuffisante et pose la question de l'accès aux BTS pour les jeunes issus de milieux défavorisés. Pour lui, l'incitation à la poursuite d'études est à construire dans la politique régionale de l'orientation.

Concernant la carte cible en matière d'apprentissage, il est important, outre les OPCO, de s'appuyer sur les branches professionnelles pour explorer et recenser toutes ces offres de formations. Le CESER sera attentif au déploiement de cette nouvelle politique régionale de l'apprentissage, à son efficacité auprès de nos jeunes pour une élévation des niveaux de qualification, la consolidation de nouvelles formations et nouveaux parcours, et les modalités de concertation avec tous les acteurs concernés.

Rapporteuse : Madame Bernadette MOULIN

Contact Presse : Sandrine BERTRAND

Tél : 02 38 70 30 41

sandrine.bertrand@centrevaldeloire.fr